

Présents : Mesdames : FRAYSSE Chantal, SICARD-M AUCLAIR Corinne, LARRODE Sandra, DES DESERTS Délia

Messieurs DAGUERRE Jean-Louis, LAFFITTE Philippe, BOYE Thierry, ETCHEMENDY André, HONDELATTE Michel, BIDAU Patrick, MARQUE Philippe, JACQUES Didier, LACOUTURE Eric

Absents Excusés, Madame PESSONNIER Nathalie, DESCAMPS Frédérique, MORELLE Annie, CIANO Christine, DUPUTS Maïté

Monsieur Nicolas FELTER .

Excusés et représentés par pouvoir : Madame MORELLE Annie a donné son pouvoir à Monsieur Philippe LAFFITTE, Madame DESCAMPS Frédérique a donné son pouvoir à Monsieur MARQUE Philippe, Madame CIANO Christine a donné pouvoir à Monsieur BOYER Thierry et Madame DUPUTS Maïté a donné pouvoir à Madame FRAYSSE Chantal.

Conformément à **l'article L 2121-15** du code général des collectivités territoriales, Monsieur LACOUTURE Eric **a été nommé secrétaire de séance** : ceci à l'unanimité

1) Approbation du procès verbal de réunion du 16 décembre 2014

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'approbation et la signature du procès verbal du 16 décembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de réunion du conseil du 16 décembre 2014.

2) Point sécurité

T. BOYE évoque une consultation budgétaire de la Société Protect Landes pour la mise en place de caméra de vidéo-surveillance 360°. La localisation reste à préciser (aire de jeux, ateliers, salle polyvalente et mairie). Un point d'enregistrement unique, avec une durée de 15 jours glissants, serait localisé à la Mairie. Le visionnage peut être fait par le maire ou la gendarmerie. Ces équipements font l'objet de déclarations en Préfecture qui délivre un arrêté d'installation et d'utilisation.

M.HONDELATTE suggère l'installation d'une caméra au point tri, route de Seyresse.

T. BOYE liste une série de travaux:

- réparation réseau eau pluviale rue du Bigné/ Bourg/ Monteils
- travaux salle polyvalente avec raccordement assainissement collectif
- programme travaux été 2015
- aménagement salle supplémentaire pour les associations
- branchement éclairage "espace loisirs"
- abattage et élagage chênaies rue du Bigné
- consultation pour engrais terrain de foot

M. HONDELATTE précise que le raccordement à l'assainissement collectif de la salle polyvalente est une bonne chose mais il reste à régler les problèmes d'évacuation actuels des installations sportives. Un bilan d'ensemble des

travaux à effectuer est préférable. Il souhaite que les avis de la commission associations soient étudiés afin d'avoir une vision globale des travaux à effectuer sur l'ensemble de cette structure.

T. BOYE rapporte une programmation de ces travaux sur le dernier exercice budgétaire 2013 et leur inscription dans le budget 2014. Pour certains, la réalisation peut se faire en hiver, avant mars prochain.

E. LACOUTURE souligne l'absence totale de tous ces points là lors des dernières réunions de la commission travaux. A ce propos, il fait remarquer que la dernière réunion date du 3 septembre 2014.

T. BOYE annonce une prochaine réunion de la commission travaux dans les 4 semaines à venir.

JL DAGUERRE rappelle qu'il a souhaité que le budget 2014 soit voté par le nouveau Conseil, même s'il n'y avait pas d'engagements majeurs.

Répondant à des questions de M. HONDELATTE, Monsieur le Maire indique que le nouveau local, aménagée dans les anciens ateliers municipaux, sera utilisable par toutes les associations.

Concernant les commissions municipales, les responsables seront chargés d'informer régulièrement le Conseil de leurs travaux.

3-) Délibération pour la prise de compétence par le CIAS pour la mise en oeuvre d'une aide facultative au bénéfice des familles utilisatrices des ALSH

Pour tendre vers l'harmonisation des tarifs des ALSH, la communauté d'Agglo du GD avait décidé d'apporter une aide à tous les centres de loisirs sur la base de 7 € par journée / enfant.

Ce dispositif a été reconduit en 2014 mais la CAGD n'a pas encore pris la compétence petite enfance.

Pour continuer à soutenir les ALSH, il est nécessaire d'inscrire cette «aide» dans un cadre légal.

Il est donc proposé d'élargir les compétences du CIAS, par un accord de toutes les communes membres, à la mise en oeuvre d'une aide facultative au bénéfice des familles utilisatrices des ALSH.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la prise de compétence par le CIAS pour la mise en oeuvre d'une aide facultative au bénéfice des familles utilisatrices des ALSH.

4) Modification simplifiée n°2

Le Maire informe le Conseil Municipal que des réunions se sont tenues entre les services de l'urbanisme de Dax et différentes administrations dans le cadre des révisions simplifiées lancées conjointement par les 3 communes concernées par le projet de golf.

La SEPANSO a fait part de ses réserves au sujet des espaces naturels qui deviendraient constructibles dans les révisions des PLU des 3 communes. Le bilan fait apparaître d'avantage de surfaces qui deviendraient constructibles que de surfaces qui resteraient en espace naturel. La SEPANSO a demandé de corriger ces déficits d'espaces naturels. Une nouvelle réunion s'est donc tenue à la mairie de Dax le 10 février avec la SEPANSO pour proposer des ajustements aux projets de révisions simplifiées en cours.

Concernant notre modification N° 2, sur la parcelle AA90, il nous a été demandé de conserver une bande en espace naturel le long du ruisseau et l'achat d'une parcelle naturelle en compensation. Dans ces conditions, la dite parcelle pourrait passer constructible.

Le Maire a proposé l'achat, à Madame LASSALLE, de la parcelle AH30, d'une superficie d'environ 2 Ha.

Mr CINGAL de la SEPANSO, accepte ces propositions et devrait donner un avis favorable à cette modification simplifiée.

J.L DAGUERRE précise qu'un accès piéton est imposé pour accéder à la zone golfique.

C. SICARD-MAUCLAIR demande de prévoir un aménagement et une signalétique bien visible pour indiquer le chemin de randonnée parcourant le village, et rejoignant cet accès à cette zone golfique

Le Maire propose au Conseil l'achat de la parcelle en compensation du classement de la parcelle en zone 1AUG, pour un montant de 3100 € et 850 € de frais de notaire (enregistrement).

Le cabinet DUNES est chargé de la modification des documents graphiques pour conserver une bande en espace naturel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à l'achat de la parcelle AH30, pour un montant de 3100 € plus 850 € de frais de notaire.

5) Modification simplifiée n°3

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de cette réunion du 10 février, la procédure n°3 en cours a été jugée hors projet du golf. A ce titre, il a été suggéré de la retirer du processus de consultation afin de ne pas risquer un refus qui ferait obstacle à la poursuite des procédures de modification simplifiées des PLU des 3 communes.

Le Maire propose de retirer cette modification simplifiée et d'intégrer ce changement de zonage lors de la prochaine révision du PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le retrait de la procédure n°3 en cours

5) Divers

C. SICARD MAUCLAIR demande des précisions sur les décisions prises par le Maire, sans l'avis du Conseil Municipal.

JL DAGUERRE précise que les décisions prises entrent dans le champ des délégations votées au maire, charge à lui d'en rendre compte au Conseil.

L'avis des commissions municipales n'est que consultatif et n'est donc pas obligatoire pour une prise de décision du Conseil.

C. SICARD MAUCLAIR relate une interpellation de Oeyrelois inquiets de la fermeture de la bibliothèque. Elle propose de revoir son modèle de fonctionnement, alliant un personnel bénévole et/ou salarié, pour intégrer un lieu de convivialité (local vide du Saint Malo ?), dans un contexte de revitalisation du centre bourg et de projet de logements groupés.

JL DAGUERRE mentionne un projet de ré-aménagement global du centre-bourg avec une maison médicale et des demandes d'installation de 2 podologues. Il mentionne également, qu'en l'absence de bénévoles pour maintenir une activité à la bibliothèque, il avait été envisagé la possibilité de diriger nos usagers vers Tercis, où il existe déjà une médiathèque avec une animatrice rémunérée.

C. SICARD MAUCLAIR pose la question du choix de maintenir un espace culturel au sein du village comme le choix a été fait de créer un espace de loisirs récemment aménagé.

Le Conseil Municipal s'accorde sur la nécessité de trouver une solution, même provisoire, pour envisager un fonctionnement à court terme de la bibliothèque, tout en travaillant sur un projet plus structuré, plus global et à long terme.

Le Maire constate la difficulté de faire fonctionner un tel équipement avec seulement des bénévoles et précise que si l'on veut y développer des activités, il faut une prise en charge par un animateur dont c'est le métier.

Un petit village a des difficultés à occuper un animateur à temps complet, par contre la mutualisation permet de partager cette compétence entre 2 ou plusieurs communes.

La commission éducation culture jeunesse sera saisie pour étudier les différentes possibilités.

M le Maire rappelle la nécessité de travailler sur l'aménagement global du centre bourg avec la contrainte, pour les collectivités, d'établir le document « Ad'AP » avant le 30 septembre 2015. Par ce document la commune s'engage dans un programme de mise en accessibilité de tous ses bâtiments. Il doit comporter les travaux à réaliser, les devis et les délais.

M. HONDELATTE interpelle M. le Maire sur une dotation exceptionnelle qui aurait été allouée à la Gymnastique Volontaire, au titre de l'année 2014, sans l'avis du Conseil.

JL DAGUERRE confirme qu'aucune subvention exceptionnelle n'a été attribuée à cette association et rappelle qu'il est possible, à toute association, de demander une subvention exceptionnelle, par écrit et avec la justification de leur demande.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont prévues les 23 mars et 8 avril 2015, à 20 h

Le Maire,

